

PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis : Avoir terminé le cycle du collège.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

À l'issue, le jeune sera capable de :

- Recevoir et suivre
- Mettre en valeur et approvisionner
- Conseiller et accompagner le client dans son parcours d'achat

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Suite de parcours possible ou débouchés :

- Dès l'obtention du CAP : vie active : Vendeur Conseil / Téléconseiller
- Poursuite d'étude : BAC PRO Métiers de la Vente et du Commerce

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Accès aux équipements indispensables à la formation (Office 365)

Rythme : 2 jours en UFA et 3 jours en entreprise + semaine complètes

Modalités d'évaluation :

Examens blancs au cours de la première et de la deuxième année de formation.

Epreuve ponctuelle (épreuve finale mi-mai)

Validation :

Diplôme du CAP Employé polyvalent de commerce

Possibilité de valider un / plusieurs blocs de compétences

[RNCP34947 - CAP - Equipier polyvalent du commerce - France Compétences \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr)

Nombre de participants : 15 apprentis par session

Inscrivez-vous !



Durée de la formation : Contrat d'apprentissage sur 2 ans

Tarif de la formation : 4 934 Euros

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article [L.6227-1](#) prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

L'accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr.

Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr.

COORDONNÉES :

<p><u>Responsable UFA</u> Mme DEVIGNES Renelde 03.27.95.94.28 renelde.devignes@lycee-helene-boucher.fr</p>	<p><u>Experte mise en relation service développement du secteur</u> Mme LEROUX Isabelle 06.48.79.38.40 Isabelle.leroux@cfajeambosco.fr</p>
--	---

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION : 1^{ère} session en juin 2023

VALEUR AJOUTÉE :

! Enseignement catholique

! Ambiance familiale



CAP Equipier Polyvalent de Commerce

2024/2025



ÉCOLE
COLLÈGE
LYCÉE
UFA / AREP

NOTRE-DAME DE
LA RENAISSANCE
HÉLÈNE BOUCHER

- ! Maison de l'apprentissage
- ! Formateur issu du monde professionnel